





AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette  
**ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 240/08/2026**

**A LA SOCIETE GLOBAL BROADBAND SOLUTION.**

Après avoir reçu le contrat du marché n° 64/CTR/GF-C2D2/DKM/2024, conclu avec le Comité Technique de Suivi et Evaluations des Réformes (CTR), pour un montant total hors taxe euro quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt (€ 84 480) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit euro cinq cent nonante et un, trente-six centimes (€ 591,36) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/08/2026

Directeur Administratif et Financier



Mc-Claude MUKOKWE MBAYI  
Directeur Général

0000240